



ZONES D'AFFECTATION

- Zones à bâtir**
- ZCA ZONE DE CENTRE VILLAGE A
 - ZCB ZONE DE CENTRE VILLAGE B
 - ZMDA ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE A
 - ZMDB ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE B
 - ZM ZONE MIXTE
 - ZFD ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
 - ZG ZONE D'INTERET GENERAL 1, 2, 3, 4
 - ZV ZONE DE VERGER
- Zone agricole**
- ZA ZONE AGRICOLE
- Autre zone**
- ZS ZONE SPECIALE INSTITUT SEEDORF
 - ZSE ZONE SPECIALE DE PRODUCTION D'ENERGIE
 - ZST ZONE SPECIALE STAND DE TIR
 - AF AIRE FORESTIERE

ELEMENTS SUPERPOSES

- Secteurs superposés**
- Carte de détails des dangers naturels - Secteur de danger indicatif
 - Carte de détails des dangers naturels - Secteur de danger moyen
 - Carte des dangers de détails - Secteur de danger élevé
 - Carte des dangers de détails - Secteur de danger résiduel
 - Espace réserve aux eaux
- Espace réserve aux cours d'eau**
 Les dispositions de l'article 15 du RCU « espaces réservés aux eaux » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.
- Périmètres superposés**
- Prescriptions particulières sectorielles 1 et 2
 - Plan d'aménagement de détail obligatoire
 - Périmètre archéologique
 - Périmètre de protection archéologique
 - Périmètre de protection de la nature
 - Périmètre d'énergie de réseau ou chauffage à distance (CAD)
 - Stand de tir - zones de sécurité 1 / 2 / 3
 - Stand de tir - zones de sécurité 4 / 5

Éléments protégés superposés

- Arbre - Boisement hors forêt protégé en zone à bâtir
- Verger - Boisement hors forêt protégé en zone à bâtir
- Hai / Surface boisée - Boisement hors forêt protégé en zone à bâtir
- Boisement hors-forêt protégé hors zone à bâtir - cf. article 14 du RCU
- Immeubles protégés - Catégories 1/2/3
- Objets vis d'importance nationale - Catégories 1 et 2
- Objets vis d'importance locale - Catégorie 1

Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière
 - Bâtiment existant non soumis à l'abus
- Informations indicatives**
- Sites pollués - Site de stockage
 - Cours d'eau à ciel ouvert et étendue d'eau
 - Cours d'eau sous tunnel - trace exacte
 - Zone de protection des eaux souterraines S1/S2/S3
 - Ligne de tir
 - Bâtiments non cadastrés
 - Lignes électriques à haute tension
 - Périmètre communal

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR SONT MENTIONNEES SUR LE PAZ A TITRE INDICATIF.
 LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PREZ,
 mail: commune@noreaz.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail: info@urbasol.ch

Mise à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n°37, du 15 septembre 2023

Adopté par le Conseil communal de la commune de Prez, le

Le Syndic: L'administration communale:

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur:

